



ᐅᑎᑎᐅᑦ ᐅᑎᐅᑦ ᐅᑎᐅᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre : Gestionnaire de la planification des transports

Ministère : Développement économique et Transports

Collectivité : Iqaluit

Référence : 15-508302

Salaire : 117 746 \$ à 133 647 \$ par année; 37,5 heures par semaine

Prime de vie dans le Nord : 16 008 \$ par année

Syndicat : Poste non syndiqué

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste

Date de clôture : 31 mai 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée l'Est

Cette possibilité d'emploi est réservée aux fonctionnaires du gouvernement du Nunavut résidant à Iqaluit.

Ce poste relève du directeur ou de la directrice des politiques et de la planification en matière de transport. La Division des politiques et de la planification en matière de transport est chargée de planifier les infrastructures routières, maritimes et aériennes pour le Nunavut en interagissant aux niveaux local, régional, territorial et fédéral. Le ou la gestionnaire de la planification des transports (gestionnaire) est chargé(e) de définir et d'élaborer des politiques, des programmes et des initiatives à long terme en matière de transports terrestres, aériens et maritimes. Ce poste a une incidence générale sur le ministère, ses directions et ses divisions dans l'exercice de ces responsabilités.

Le ou la gestionnaire élabore des projets d'infrastructure de transport en vue de leur inclusion dans le plan d'immobilisation à long terme de l'ensemble du ministère. La personne titulaire de ce poste veille à l'élaboration de politiques et de stratégies multimodales innovantes et intégrées à long terme dans les domaines terrestre, aérien et maritime. Elle participe à la planification des activités P&PT du ministère et gère la mise en œuvre des projets d'infrastructure de transport, directement ou par l'intermédiaire de subordonnés, d'agences centrales ou de sous-traitants. Le ou la gestionnaire identifie les besoins, les programmes et les initiatives en matière de transport à l'échelle régionale et territoriale. La personne titulaire de ce poste formule des solutions innovantes pour mettre en œuvre la stratégie de transport et établit et met en œuvre des buts, des objectifs et des priorités significatifs pour cette unité. Elle met en œuvre des programmes conformes à la législation, aux processus et aux normes des services publics. Le ou la gestionnaire surveille la mise en œuvre des plans stratégiques intégrés de transport multimodal à long terme et recommande des changements afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience. La personne titulaire de ce poste supervise les programmes pour s'assurer qu'ils sont conformes à la législation fédérale et territoriale en matière d'environnement, recherche de nouvelles sources et des méthodes innovantes pour financer les infrastructures de transport et les projets d'investissement, et dirige des groupes de travail conjoints de développement des affaires du gouvernement et de l'industrie, en plus d'y participer.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont généralement obtenues par l'obtention d'un diplôme de premier cycle reconnu en administration publique ou commerciale, en transport, en ingénierie ou dans un domaine connexe, ainsi que par trois (3) années d'expérience dans un environnement de travail de planification des infrastructures, dont au moins une (1) année de planification des transports et un minimum d'une (1) année d'expérience en supervision. Une certification en gestion de projet est un atout.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'Accord du Nunavut.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Tél. : 867 975-6222

Sans frais : 1-888-668-9993

Télécopieur : (867) 975-6220

Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

https://www.gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi



ᐅᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ ᐅᑦᑭᑦᑭᑦᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maîtrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimaqatigiingit* inuits de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à lqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://www.gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : lqaluitApplications@gov.nu.ca